

Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature

Porter à Connaissance sur les Risques Naturels : retour d'expériences, approche juridique et recommandations

Date : mars 2015 à juin 2015

Auteur : Cerema Direction Territoriale Méditerranée

Équipe du Cerema DTerMed :

Geneviève FAURE-VASSAL, pilote, chargée de mission Dpt Eau Risques Construction
Raphael KOULMANN, juriste, étudiant en master II Droit et métiers de l'urbanisme, Aix

Résumé de l'étude :

A partir de l'expérience de plusieurs DDTM (13, 83, 84) et de l'analyse de plusieurs P.A.C. « Risques Naturels » sous leurs aspects pratiques et juridiques, l'étude permet de souligner la diversité actuelle des pratiques et des contenus des P.A.C. « Risques Naturels ». Elle met en évidence la portée juridique de ces documents, avec les responsabilités qui s'y rattachent, afin de proposer des recommandations pour contribuer à une meilleure prise en compte des risques naturels (en particulier d'inondation) dans les documents d'urbanisme.

L'étude expose :

- la nature du « P.A.C. risque » :

- sa particularité par rapport aux autres outils et documents destinés à la prévention des risques naturels (Dire de l'Etat, TIM, DDRM, PPRN),
- les différents types de P.A.C. concernant les risques naturels (P.A.C. type, P.A.C. étude, P.A.C. PLU) qui forment « Le P.A.C. », outil émanant des besoins opérationnels des services,
- l'analyse comparative d'exemples concrets qui a permis d'aboutir à une carte d'identité de cet outil (disparités, points communs, particularités),
- les subtilités entourant la transmission et l'efficacité des informations contenues dans les P.A.C.

- l'encadrement juridique du P.A.C. Risque :

- sa nature juridique : conditions de forme, conditions de fonds, et ses évolutions liées à l'impact des transferts de compétence progressifs
- ses effets juridiques :
 - le P.A.C. Risque comme outil du principe de prévention : créateur d'obligations directes, indirectes,
 - le P.A.C. Risque comme outil du principe de droit à l'information,
 - le P.A.C. Risque comme outil du principe de précaution,
 - les procédures juridiques à l'appui de l'opposabilité du P.A.C. (la question de l'opposabilité au regard de la procédure gracieuse et de la procédure contentieuse).

- les bonnes pratiques : tout au long de l'étude, à l'appui de analyse développée, sont présentés :

- les éléments de jurisprudence qui s'y rapportent,
- les points faibles et les pistes d'amélioration proposées.

L'étude est par ailleurs largement documentée : annotation des références juridiques, glossaire, repères bibliographiques.

Zone géographique : France, Sud-est

Contact : Cerema DterMed /DREC/SVGC – 04 42 24 79 50
DREC.DTerMed@cerema.fr

